

Les Éditions Anacharsis se transforment et deviennent une coopérative

Depuis 2002, l'association Anacharsis a publié plus de soixante ouvrages. C'est le temps qu'il a fallu pour que naisse véritablement une maison d'édition. Mais le statut associatif ne répond plus désormais de façon satisfaisante aux besoins de consolidation de la maison. Son dixième anniversaire, dont vous pouvez voir l'affiche, va donner lieu au printemps 2012 à une mise en valeur de son fonds dans 200 librairies en France et à l'étranger. C'est aussi le moment choisi pour se transformer, comme la loi le permet, en une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC).

En effet, à travers l'édition de livres, qu'il s'agisse de récits documentaires, de romans ou d'essais, Anacharsis entend diffuser et promouvoir des textes qui stimulent la curiosité du public pour les mondes lointains, sans considération de temps ou d'espace. Positionnées à la confluence des sciences humaines et de la littérature, ces publications explorent des horizons méconnus ou mésestimés de la pensée et de l'écriture.

La poursuite de cet objectif passe par une large politique de traduction d'ouvrages, mais aussi par un travail d'investigations et de recherches, ainsi que par des procédés de fabrication et des pratiques de diffusion impliquant un nombre considérable de personnes. Autour des salariés-coopérateurs, chacun de ces intervenants prend place dans un système de relais de compétences, d'idées ou d'initiatives qui toutes sont vouées à faire exister le livre. Par essence, une maison d'édition est un organe collectif. C'est donc par la constitution d'une communauté ouverte de chercheurs, de professionnels du livre, de traducteurs, de lecteurs concernés et de journalistes poursuivant ces objectifs, qu'Anacharsis entend réaliser son projet.

La SCIC permet de formaliser ces interactions et de donner une place aux personnes diversement investies dans cette entreprise; cette agrégation de personnes apparaît comme la garantie de la pérennisation, du redéploiement et de l'indépendance des éditions Anacharsis.

Cette mutation est motivée par deux autres raisons essentielles et concomitantes :

- Le statut commercial de la coopérative sera celui d'une SARL, ce qui représente aux yeux de nos partenaires institutionnels, et notamment financiers, le gage d'une fonctionnalité plus assurée.
- Le principe économique qui organise la structure coopérative est en parfaite adéquation avec le rythme de la vie du livre. Valorisant le temps long et la pérennisation de la structure avant tout – particulièrement parce qu'il neutralise l'impératif du capital fructifiable – il est en cohérence avec l'élaboration d'un catalogue d'ouvrages de fonds, de livres dits de « rotation lente » dont l'existence n'est possible que dans et par la longue durée.

L'établissement des éditions Anacharsis en SCIC passe en conséquence par la proposition, auprès de professionnels du livre ou non, et sur le principe d'une adhésion volontaire, d'intégrer la coopérative. Comme vous le verrez dans les documents joints (« La SCIC en 40 questions » et les « Statuts »), une part du bénéfice pourra éventuellement être redistribuée selon des conditions qui donnent la priorité à la constitution d'un capital collectif inaliénable, qui protège les aides publiques et qui favorise la rémunération des salariés avant celle des associés.

Charles-Henri Lavielle

